



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Convocation du 30 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 4 décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,
Messieurs Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS, Sylvie DESBOURDELLE, Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Thomas ALESSI, Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Aymeric GIRARDON)

Absent :

2020-66/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION D'ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT AVEC LA MJC EVEUX FLEURIEUX ET LA MAIRIE D'EVEUX POUR L'ANNÉE 2019-2020

Rapporteur : Mme BOUCHET

VU le projet de convention,

Considérant que la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle ne doit pas porter celle les dépenses liées au frais de nettoyage des locaux utilisés par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement alors que la MJC Eveux Fleurieux, la mairie d'Eveux et la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle ont signé une convention relative au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022,

Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, la MJC Eveux Fleurieux utilise les locaux scolaires.

Deux agents de la mairie de Fleurieux assurent le nettoyage de ces locaux le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Des enfants d'Eveux étant accueillis par la MJC, il a été convenu avec la mairie d'Eveux que ces derniers participaient au financement des agents au prorata du pourcentage d'enfants Eveusiens de l'année 2019 fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'autoriser monsieur le maire à signer la convention périscolaire 2019-2020 avec la MJC Eveux Fleurieux.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,



Diogène BATALLA